



# DEUX FRANÇAIS SUR TROIS RISQUENT DE PERDRE LEURS DROITS INDIVIDUELS À LA FORMATION

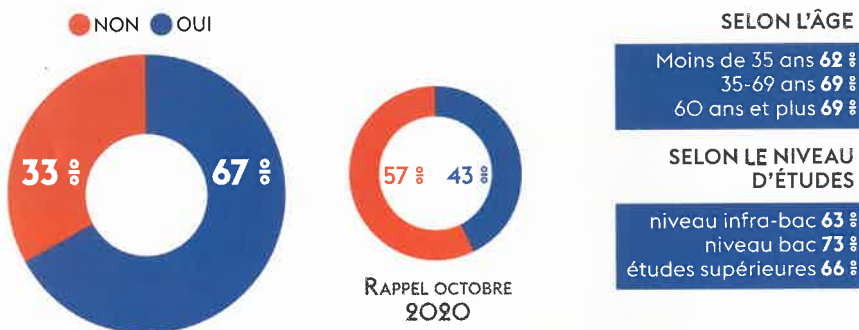
Le Dif (droit individuel à la formation) a été remplacé par le compte personnel de formation (CPF) au 31 décembre 2014 pour les salariés du secteur privé, et au 31 décembre 2016 pour les agents du secteur public. Mais les droits cumulés avant ces dates pouvaient encore être utilisés, à condition d'être reportés sur leurs compte formation. Une possibilité qui prend fin ce 30 juin 2021. Un mois avant cette date butoir, seulement un Français sur trois avait entrepris les démarches nécessaires pour convertir ces droits, selon une enquête Ipsos réalisée pour Wall Street English en mai 2021.

Infographie Centre Inffo

<https://wallstreetenglish.fr>

## UNE MAJORITÉ DE SALARIÉS INFORMÉS SUR LEURS DROITS

Question : "Saviez-vous que les droits à la formation cumulés avant ces dates peuvent encore être utilisés aujourd'hui ?"

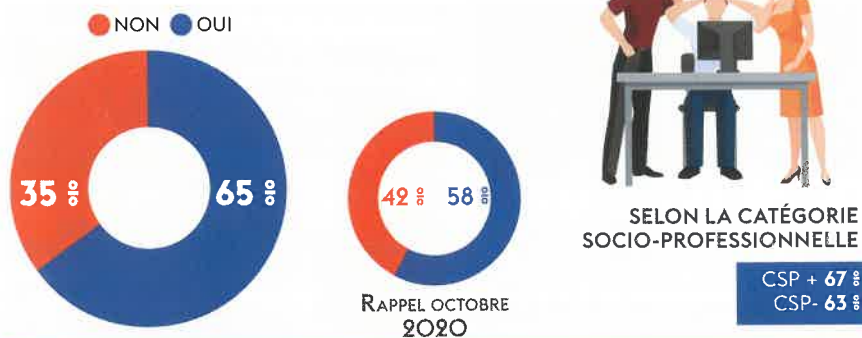


19%

DES FRANÇAIS SAVENT QUE LEURS DROITS DIF PEUVENT ÊTRE UTILISÉS MAIS NE SAVENT PAS QU'IL FAUT LES REPORTER.

## UNE PART IMPORTANTE DE SALARIÉS INFORMÉS N'ONT PAS REPORTÉ LEURS DROITS

Question : "L'avez-vous déjà fait ?"

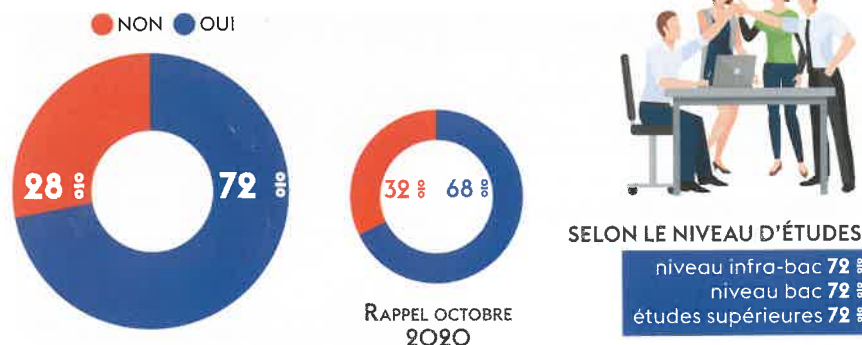


17%

SAVENT QU'IL FAUT REPORTER LEURS DROITS DIF MAIS NE L'ONT PAS FAIT.

## PARTI DES PERSONNES INFORMÉES, UNE NETTE MAJORITÉ CONNAÎT ÉGALEMENT LA DATE BUTOIR

Question : "Saviez-vous que vous devez reporter vos heures acquises au titre du Dif sur votre compte formation (CPF) avant le 30 juin 2021 pour ne pas les perdre ?"



31%

SAVENT QU'IL FAUT REPORTER LEURS DROITS DIF ET L'ONT DÉJÀ FAIT.